

MANIFESTE de MAULEON-LICHARRE

pour des IG RESPONSABLES et CREDIBLES

Décembre 2016

L'indication géographique (IG) est un outil collectif de préservation et de valorisation des produits emblématiques d'un territoire.

Sa reconnaissance protège le produit, et l'entreprise qui le fabrique, contre les usurpations et les mensonges « marketing ». Elle permet également de favoriser des échanges loyaux sur un marché mondialisé en mettant en évidence la singularité des produits.

L'IG présente un intérêt à plusieurs titres :

- Pour les collectivités locales, en protégeant un patrimoine artisanal et industriel qui contribue au développement des territoires supports en y créant de l'emploi et a minima en le pérennisant, tout en transmettant les savoir-faire entre les générations,
- Pour les acteurs économiques, en luttant contre les contrefaçons et les tromperies, en singularisant positivement le produit sur son marché et en augmentant sa valeur ajoutée produite,
- Pour les consommateurs, en garantissant l'origine de la fabrication et en donnant une vraie information de son origine, de sa fabrication et en garantissant un niveau de qualité et sécurité pour ces consommateurs.

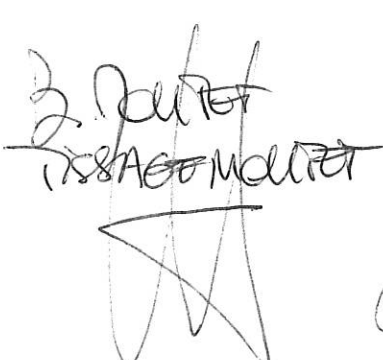
L'expérience des AOP/IGP agricoles et agro-alimentaires témoigne de la pertinence des signes officiels de qualité pour contribuer au développement des économies locales. Les exemples tels que le Champagne, les vins de Bordeaux, le Roquefort ou le Sel de Guérande témoignent de cette réussite.

Leur succès est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'engagement collectif des opérateurs (économiques, politiques, ...) locaux dans une démarche qualitative exigeante transcrite dans un cahier des charges précis et sincère,
- Une garantie de conformité au cahier des charges à travers un contrôle indépendant rigoureux,
- Une implication du territoire dans la promotion des produits sous signes officiels d'origine et de qualité.

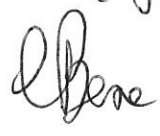
Les signataires de ce manifeste, considérant être solidairement liés par la sincérité de chacune des demandes d'IG :


- Souhaitent que le signe officiel d'origine « IG » soit la référence en matière de préservation de l'origine et des savoir-faire pour tous les produits industriels et artisanaux, en tant qu'éléments du patrimoine national, au même titre que le sont les AOP et les IGP pour les produits agro-alimentaires,
- Demandent que le contrôle des cahiers des charges soit considéré comme l'outil indispensable de crédibilisation de l'IG auprès du consommateur,
- Demandent que les collectivités locales dont le nom propre est utilisé dans la dénomination de l'IG donnent leur accord pour l'attribution initiale de l'IG et aient ensuite un droit d'alerte sur l'évolution du cahier des charges.
- Demandent que les critères d'origine puissent être pris en compte dans le cadre des marchés publics afin d'éviter les tromperies sur l'origine des produits et les impacts fâcheux sur les entreprises locales.
- Demandent ~~enfin~~ que l'Etat ~~français~~ soit le garant de l'authenticité et de la sincérité des IG attribuées et apporte sa garantie juridique de manière identique à celles accordées aux IG agricoles et agro-alimentaires.
- Demandent ~~à ce~~ que l'Etat ~~français~~ porte et soutienne le nouveau dispositif des IG pour les produits industriels et artisanaux afin d'obtenir une extension du dispositif à l'échelle de l'Europe, indispensable dans un marché mondialisé.



Z. Poutet
ISSAGE MAULÉON


Vincent
Alegard
(MAULÉON)


T. Jousset
Commune de MAULÉON

Pour l'association IG
Porcelaine Lemoges,

Elise

Pour l'association
Indication Géographique
Granit du Breizh



Jean Rousselet
Président Repère
Jeunesse Apuritaine